



Conseils pour une situation bloquée

Par **jeannot01**, le **04/12/2011** à **22:16**

Bonjour,

suite à une baisse d'activité dans le département de la Guyane pour mon employeur, nous (les salariés) ont été encouragés à quitter l'entreprise. J'ai donc proposé une rupture conventionnelle au mois de Juin dernier qui a été acceptée oralement par ma direction régionale. Mon départ était prévu au mois d'octobre le temps de mettre la procédure en marche avec comme directive de solder mes activités en cours et de ne pas m'impliquer dans des projets à long terme, des formations internes à l'entreprise ont été annulé pour mon cas. De Juin à Octobre, j'ai donc préparé mon départ de Guyane et mon arrivée en métropole (recherche d'appartement, d'un nouvel emploi, ...). J'avais aussi soldé mes congés par 15 jours de vacances début Octobre . C'est à ce retour de vacances le 17 Octobre, que l'on me signifiait que la procédure de rupture conventionnelle était annulée par la direction générale du groupe pour des raisons pas du tout claires... Autrement dit, une durée de 4 mois entre les 2 décisions pendant laquelle , j'avais organisé mon avenir.

J'ai posé la question de savoir ce qu'il était possible de faire en recours à mon supérieur hiérarchique (licenciement, mutation,...), mais tout a été refusé avec comme information "si tu veux partir, tu n'as qu'à démissionner".

De plus debut Novembre, pour activité par défaut, on m'a proposé un poste hierarchiquement inferieur à mon statut de départ. Je suis donc sous les ordres d'une personne qui etait mon égal auparavant.

Je suis donc dans une situation tres difficile psychologiquement , je me sens totalement bloqué avec différents problèmes :

- un poste de remplacement pas en ligne avec mon niveau d'etude et mon contrat de travail
- une grande difficulté à retrouver un emploi en métropole à cause de la distance Guyane-Métropole pour passer des entretiens, les entretiens téléphoniques ne suffisent pas pour un futur employeur...
- je ne veux pas démissionner au risque de me retrouver sans emploi et sans ressources financieres pendant une durée indéterminée...

Les décisions de l'entreprise me semblent claires, tout est fait pour me mettre dans une situation difficile (dernièrement je n'ai pas été invité à une formation d'un nouveau logiciel) et me pousser à la démission.

Avez vous des conseils à me donner pour se sortir d'une telle situation ?

Je vous remercie.

Par **P.M.**, le **04/12/2011** à **23:05**

Bonjour,

Vous auriez pu refuser le poste avec un statut inférieur et il n'est peut-être pas trop tard si vous n'avez rien signé avec éventuellement la possibilité de prévenir l'employeur que vous pourriez aller jusqu'à la prise d'acte de rupture...

Par **jeannot01**, le **04/12/2011** à **23:11**

Merci pour votre réponse,

je ne connais pas la prise d'acte de rupture.

Pensez vous que ma situation peut relever d'harcelement moral ?

Merci

Par **P.M.**, le **04/12/2011** à **23:34**

Il faudrait que vous ayez des preuves et il ne semble pas que vous en ayez suffisamment pour le caractériser...